

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025 à 19H00**



N°104/2025 - Projet d'aménagement d'une piste modes doux le long de la rocade ouest entre les giratoires de Chalandré et des Viards : demande de subventions auprès de la Communauté d'agglomération (modification de la délibération n°065-2025 du 04/06/2025)

Conseillers en exercice : 25 - Présents : 21 - Excusés avec Pouvoir : 3 - Excusée sans Pouvoir : 0
Absente : 1 – Votants : 24

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 12 NOVEMBRE, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 6 novembre 2025**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ÉTAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

FERAUD Valérie (a donné pouvoir à Guillaume FAUVET), MIRALLES Bruno (a donné pouvoir à Patrick BOUVARD), MONTEIRO Rita (a donné pouvoir à CHAUDET Lydie).

ÉTAIT ABSENTE :

Madame GONGUET Nathalie.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

François BIRRAUX, Adjoint aux Finances, rappelle que par délibération n°065-2025 du 4 juin 2025, le Conseil municipal a validé :

- le plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement d'une piste modes doux le long de la rocade ouest entre les giratoires de Chalandré et des Viards,
- ainsi que le dépôt de deux demandes de subventions auprès de la Communauté d'agglomération (dans le cadre des dispositifs du Schéma cyclable et du PET 2) sur la base d'un projet estimé à 174 750 € HT.

Il ressort de l'instruction de notre dossier que certaines dépenses ne sont pas éligibles au Schéma cyclable et doivent donc être retirés de l'enveloppe retenue par la Communauté d'agglomération (3 780 € frais d'études et de géomètre, 20 000 € d'aménagements paysagers, secteur rue des Viards car cette rue ne figure pas au schéma cyclable, compléments paysagers prévus à chaque secteur).

Au vu de ces éléments, le plan de financement prévisionnel de cette opération doit être actualisé comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20251112-104-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025
Publication : 17/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Dépenses		Recettes	
Travaux éligibles au schéma cyclable	126 862,51 €	Département (Pacte de territoire)	52 425,00 €
Travaux non éligibles au schéma cyclable	47 887,49 €	GBA (Schéma cyclable)	41 230,32 €
		GBA (PET 2)	19 932,18 €
		Autofinancement	61 162,50 €
TOTAL HT	174 750,00 €	TOTAL HT	174 750,00 €

Considérant que l'enveloppe éligible au financement du schéma cyclable a été recalculée à hauteur de 126 863 € HT ;

Considérant que les modalités de financement doivent être ajustées en conséquence, notamment avec la mobilisation du schéma cyclable et du dispositif PET 2 de Grand Bourg Agglomération ;

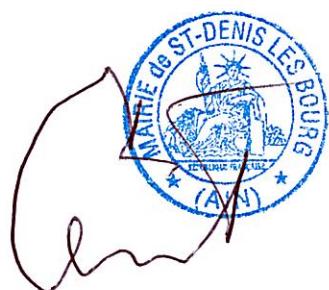
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement d'une piste modes doux le long de la RD117 présenté ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire pour procéder à l'exécution de la présente délibération, et notamment pour signer le cas échéant une convention relative au versement d'un fonds de concours par la Communauté d'agglomération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Le secrétaire,
Patrick BOUVARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20251112-104-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025
Publication : 17/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation